

MAITRE D'OUVRAGE

SPL TERRITOIRE 84 (Concessionnaire de la CCPAL)
6 Passage de l'Oratoire
84 000 AVIGNON

BUREAU D'ETUDES VRD

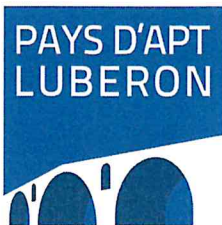
SARL Agence PLANISPHERE
2B Avenue Saint-Quenin
84110 VAISON LA ROMAINE

**AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES
PIED ROUSSET - COMMUNE DE GOULT**

DOSSIER DE DECLARATION

CODE DE L'ENVIRONNEMENT
Articles L.214-1 et suivants

**AUTORISATION DE REJET DANS FOSSE DU DEVENS
ET ENGAGEMENT D'ENTRETIEN DES OUVRAGES DE
GESTION PLUVIALE PROJETES**



Affaire suivie par
Christelle GAY - Directrice
Tél. : 04 90 75 75 01
Mail : christelle.gay@paysapt-luberon.fr
Référence : 008834

AUTORISATION DE REJET PLUVIAL

ET ENGAGEMENT D'ENTRETIEN DES OUVRAGES DE RETENTION

Je soussigné Gilles RIPERT, Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Vu le projet d'aménagement de la Zone d'Activités Pied Rousset sur la Commune de Goult confié à la SPL Territoire 84 dans le cadre d'une concession d'aménagement approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 24 Février 2022,
Vu le dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau Rubrique 2.1.5.0 de l'article R214-1 du code de l'environnement,

AUTORISE

- Le rejet d'un débit de fuite vers le fossé du Devens. Ce rejet est calibré à 13 l/s/ha, soit 53.60 l/s, tel que présenté dans les documents techniques.
- La surverse vers ce même fossé pour une pluie d'occurrence supérieure à la décennale.

M'ENGAGE

A entretenir et à maintenir le bon fonctionnement du réseau pluvial et de l'ensemble des ouvrages de rétention lorsqu'ils auront été réalisés par la SPL Territoire Vaucluse et remis à la Communauté de Communes conformément au traité de concession d'aménagement.

Fait à Apt, le 23 février 2024.

Le Président,
Gilles RIPERT

